

Artea Participations
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 1306 Chemin du Champ de Lière
69140 RILLIEUX LA PAPE
798 777 504 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 7 AOUT 2025

[...]

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 1306 Chemin du Champ de Lière, 69140 RILLIEUX LA PAPE au 90 Route de Sermenaz, 01700 NEYRON à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL** »

Le siège social est fixé au : **90 Route de Sermenaz, 01700 NEYRON** [...] »

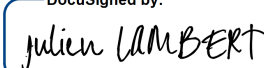
Le reste de l'article demeure inchangé.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

CERTIFIE CONFORME
LE GERANT
Monsieur Julien LAMBERT

DocuSigned by:

4A210EB1462E4BB...

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne Docusign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.